



PASSAGE PARENTALITE

Envoyé en préfecture le 03/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le

S²LOW

ID : 069-266910413-20250603-CCAS_2025DC0046-AU

Entre

CCAS CORBAS

Place Charles Jocteur
69690 CORBAS
Représenté par Alain VIOLLET
Fonction : Président
Ci-après dénommé « le client » d'une part

Et

PASSAGE PARENTALITE_SAS AMANA

Représentée par : Ghariba REHMAN
Fonction : Présidente
Numéro SIRET : 821 787 900 00025
Ci-après dénommé « le prestataire » d'une part,

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour but de définir les conditions d'intervention entre le **Multi-accueil Les Petits Gônes à CORBAS** et **PASSAGE PARENTALITE** dans le cadre des **9 séances** d'analyse des pratiques professionnelles.

Article 2 : Conditions d'exécution

Les **9** séances de groupe d'analyse des pratiques professionnelles seront animées par Madame **Fatiha BEKOUCHE**, de **18h30 à 20h00**, aux dates suivantes :

- **27/01/2025**
- **18/02/2025**
- **10/03/2025**
- **08/04/2025**
- **12/05/2025**
- **17/06/2025**
- **+ 3 dates à définir de septembre à décembre 2025**

Le Centre Communale d'Action Sociale de CORBAS supportera l'ensemble des frais ainsi occasionnés conformément à la proposition financière de **PASSAGE PARENTALITE** du **20 novembre 2024**.

Article 3 : Modalités financières

Le Centre Communale d'Action Sociale de CORBAS s'engage à rémunérer **PASSAGE PARENTALITE** sur la base de sa proposition financière, soit **2 196 € (deux mille cent quatre-vingt seize euros)** pour le compte du **Multi-Accueil Les Petits Gônes**.

L'organisme déclare ne pas être assujetti à la TVA au sens de l'article 232B du CGI (franchise de TVA).

Article 4 : Conditions de règlement

Deux factures correspondant à la somme indiquée ci-dessus seront adressées, service fait, par l'organisme au client qui en règlera le montant sur le compte du prestataire.

- **La première interviendra à l'issu des 6 premières séances, soit le 17 juin 2025**
- **La seconde, en décembre 2025.**

PASSAGE PARENTALITE

SAS AMANA

5 Grande rue de Vaise _ 69009 LYON

Tél : 04 28 29 64 01 / email : contact@passageparentalite.fr

SIRET : 821 787 900 00025 / N°DA : 84691458169



PASSAGE PARENTALITE

Envoyé en préfecture le 03/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le

ID : 069-266910413-20250603-CCAS_2025DC0046-AU

S²LOW

Article 5 : Dédit ou abandon

La non réalisation totale de l'action due à la carence du ou au renoncement à la prestation par le client donnera lieu à facturation, des sommes correspondantes à la réalisation effective de la prestation.

La réalisation partielle de la prestation de formation, imputable ou non au prestataire ou à son client, donnera lieu à facturation, des sommes correspondantes à la réalisation effective de la prestation.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention est valable jusqu'à l'exécution complète et entière de la prestation.

Article 7 : Résiliation

Le non-respect des clauses ainsi énoncées dans la convention entraînera la résiliation de plein-droit du présent accord.

Article 8 : Règlement des litiges

Celles-ci s'efforceront de résoudre à l'amiable les différends qui pourraient s'élever à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent accord. A défaut, le litige sera soumis à la diligence de l'une ou de l'autre des parties, au tribunal territorialement compétent.

A Lyon, le 2 mai 2025

Le client

Nom et qualité du signataire

Signature

Cachet,

Le prestataire

Madame Ghariba Rehman, Présidente
PASSAGE PARENTALITE SAS AMANA

Signature

Cachet,



PASSAGE PARENTALITE

SAS AMANA

5 Grande rue de Vaise _ 69009 LYON

Tél : 04 28 29 64 01 / email : contact@passageparentalite.fr

SIRET : 821 787 900 00025 / N°DA : 84691458169